

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1115727/CAN600508/2603835 /
Date : 30/06/2026
Contact : SODRICH Manon

UCI AURA PARERA
654 CRS DU 3E MILLENAIRE
BP
ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

ORANGE UCI AURA
654 cours du 3e millénaire
69800 SAINT-PRIEST CEDEX

Réponse du gestionnaire de voirie instr

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence
d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE
15000 AURILLAC

Permission accordée
Date et signature : (

Conformément la PI du
29/06/2026

Le 07/07/2026

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par
arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux

15220 ROANNES ST MARY - RD45.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	6		m. d'alvéole	12	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Création d'un point d'accès client au réseau fibre optique

Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 30/07/2026
Durée prévisible des travaux : 3.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 45

Demande de: PARERA

Objet de la demande: Raccordement sur chambre Orange + pose d' une chambre

Commune(s): Roannes-Saint-Mary

Lieu-dit : Course du Mouton

Dossier : N°1115727

Le 29 juin 2026, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC

Mme Manon SODRICH représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

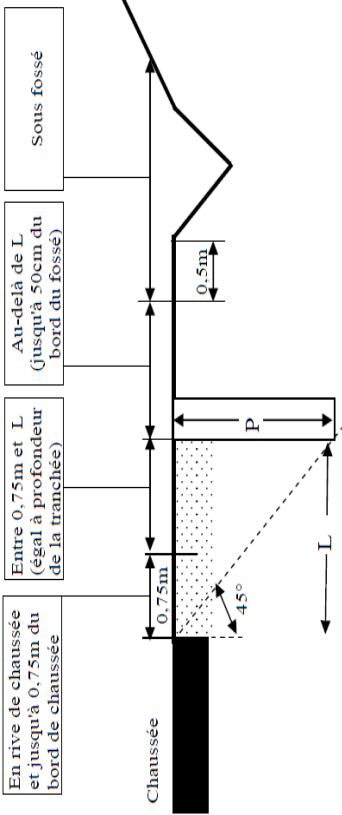
Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
132	Cat 3	Au PR 6+522	G	TT	6m					Schéma7	
		Au PR 6+522	G	TT		1m				Schéma 6.1 raccordement + pose d'une chambre LCI béton	



* Techniques :
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA = Supports aériens

Schéma 6-1 tranchée sous accotement située à une distance L du bord de chaussée comprise entre 0,75m et P (profondeur de la tranchée) pour les RD des catégories 1,2 et 3

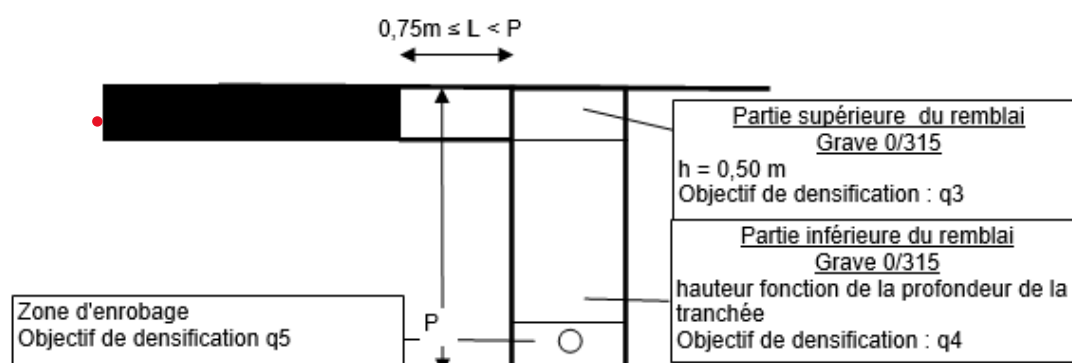


Schéma n°7 Tranchée isolée sous chaussée de toutes les RD (cat. 1, 2 et 3)
(projet à faible impact type branchement particulier)

